

Sous la direction de
PHILIPPE CHARLIER

Seine de crimes

éditions du
ROCHER

Seine de crimes

Tous droits de traduction,
d'adaptation et de reproduction
réservés pour tous pays.

© **2015, Groupe Artège**

Éditions du Rocher

28, rue Comte Félix Gastaldi

BP 521 - 98015 Monaco

www.editionsdurocher.fr

ISBN version papier : 978-2-268-07601-0

ISBN version pdf : 978-2-268-07888-5

Seine de crimes

Morts suspectes à Paris
1871-1937



Avant-propos

La découverte des documents et photographies conservés dans les archives de la Préfecture de Police s'apparente à l'exploration d'un territoire souterrain. Rapports, ordonnances, circulaires, procès-verbaux, gravures, photographies dressent un portrait en filigrane de la vie parisienne inconnu du public mais qui réglemente pourtant le quotidien de la capitale et de ce qui fut le département de la Seine. La Préfecture de Police se dote d'un service photographique en 1874, qui sera rattaché une dizaine d'années plus tard au service d'identification judiciaire d'Alphonse Bertillon, père de l'anthropométrie judiciaire, concepteur et promoteur de la photographie métrique appliquée aux scènes de crime ou d'infraction. Le fonds iconographique de la Préfecture de Police est, de ce fait, d'une richesse exceptionnelle et apporte

un éclairage humain parfois dérangeant aux simples procédures conservées dans les archives. Aujourd'hui ces fonds sont consultables ; ils sont gérés par le département Patrimoine du Service de la Mémoire et des Affaires Culturelles de la Préfecture de Police, qui s'attache à les conserver et en continue la collecte...

Emmanuelle BROUX-FOUCAUD (Cabinet du Préfet de Police, Service de la Mémoire et des Affaires Culturelles, Département patrimonial).

Nathalie MINART (Responsable pôle numérique, Direction du Cabinet du Préfet, Service de la Mémoire et des Affaires Culturelles, Préfecture de police).

« Roule, roule ton flot indolent, morne Seine.

Sous tes ponts qu'environne une vapeur malsaine

Bien des corps ont passé, morts, horribles, pourris,

Dont les âmes avaient pour meurtrier Paris.

Mais tu n'en traînes pas, en tes ondes glacées,

Autant que ton aspect m'inspire de pensées ! »

Verlaine, Nocturne parisien

Les origines

Se pencher sur plusieurs décennies de photographies de scènes de crime à Paris, c'est surtout découvrir l'évolution des techniques d'enquête et de répression du banditisme.

À l'origine, il y a un édit royal émanant de Louis IX (dit « saint Louis ») fixant la création du guet et du chevalier du guet, dont la devise est *Vigilat ut quiescant*, littéralement « Il veille pour qu'ils se reposent ». Sous Louis XIV, un nouvel édit établit la lieutenance générale de police – le terme va rester jusqu'à nos jours – et place à ce poste prestigieux Gabriel Nicolas, seigneur de La Reynie ; il occupera trente ans cette fonction et marquera durablement l'organisation territoriale et l'ordre dans Paris. En 1789, la garde bourgeoise est instaurée, et placée sous l'autorité de la municipalité de Paris. Quelques années plus tard, la loi du 28 pluviôse an VIII (soit le 17 février 1800) crée la fonction de préfet de police à Paris, dont les compétences et les attributions sont précisées dans un arrêté, celui des Consuls daté du 12 messidor an VIII (soit le 1er juillet 1800). Une brigade de sûreté voit le jour en 1811, sous la direction du célèbre Vidocq, chargée de la répression (et de la prévention) des crimes. Le corps des sergents de ville est

créé en 1829, qui porte l'uniforme, et deviendra en 1870 les gardiens de la paix.

Lorsqu'en 1871, les Communards mettent le feu à la préfecture (alors située rue de Jérusalem sur l'île de la Cité), les services sont obligés de déménager non loin, quai des Orfèvres, dans la caserne des sapeurs-pompiers. C'est dans ces nouveaux murs que le service de l'identification judiciaire va être créé en 1887 sous la direction du célèbre Alphonse Bertillon, qui deviendra en 1893 l'Identité judiciaire. Là, sous les combles du bâtiment historique, il va mettre au point un système audacieux de mesure anthropométrique – le « bertillonage » – mais aussi une méthode de cartographie, de photographie et de relevé précis des scènes de crime. En 1913, le préfet de police Célestin Hennion met en place la police judiciaire, qui va encore pouvoir bénéficier, quelques années durant, de l'avancée technologique héritée de ces esprits inventifs. C'est de cette époque – royale ! – de la police parisienne que datent les crimes analysés ci-après. Ils s'échelonnent sur presque cinquante ans, de 1871 à 1937.